



Procès-verbal de l'Assemblée communale du 18 décembre 2024
Salle communale – Delley – 19.30 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 49 du 6 décembre 2024, un affichage au pilier public et par tout-ménage.

Président : Philippe Cotting, Syndic
Scrutateurs : MM. Donatello Serio et Pierre-Alain Gogniat
Présents : 52 citoyennes et citoyens actifs (55 personnes dont 3 personnes sans le droit de vote communal)

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 23 mai 2024
2. Budgets 2025
 - 2.1. Budget de fonctionnement 2025
 - a. Présentation
 - b. Rapport de la commission financière
 - c. Approbation
 - 2.2. Budget d'investissements 2025
 - Adaptation des plans - projet administration communale et salle, y.c. octroi du permis de construire et crédit y relatif
 - a. Présentation
 - b. Rapport de la commission financière
 - c. Approbation
 - Rénovation du restaurant le Vieux Four, 1^{ère} étape et crédit y relatif
 - a. Présentation
 - b. Rapport de la commission financière
 - c. Approbation
3. Nomination d'un membre à la commission des naturalisations
4. Composition du Conseil communal pour la période 2026-2031
5. Divers

A 19.30 heures, Monsieur Philippe Cotting, Syndic, ouvre l'assemblée. Il adresse une très cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme deux scrutateurs ; MM. Donatello Serio et Pierre-Alain Gogniat.

Quelques citoyens se sont excusés, notamment Mmes Madelaine Ducret, Véronique Dubey, MM. Jean-Claude Décrevel et Grégory Delley. Monsieur le Syndic les remercie.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 23 mai 2024

Comme à l'accoutumée, le procès-verbal du 23 mai 2024 ne sera pas lu. Les citoyennes et les citoyens ont pu le consulter soit sur le site internet ou soit à l'administration communale. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE :	Oui :	52	Non :	0	Abstention	0
---------------	--------------	-----------	--------------	----------	-------------------	----------

Le procès-verbal de l'assemblée du 23 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

M. Le Syndic remercie Mme Magali Collaud, Secrétaire communale, pour la rédaction de ce procès-verbal.

2. Budgets 2025

2.1. Budget de fonctionnement 2025

a. Présentation

Le budget ne sera pas lu. Les citoyennes et les citoyens ont pu le consulter soit sur le site internet ou soit à l'administration communale.

M. Claude-Alain Guerry, vice-syndic en charge des finances, procède au résumé des 9 chapitres. Ces derniers bouclent sur un excédent de recettes de CHF 55'370.00 pour un total de produits de CHF 9'057'360.00 et un total de charges de CHF 9'001'990.00.

		Charges	Revenus
	Totaux Résultats	9'001'990.00	9'057'360.00
0	Administration générale	596'220.00	45'670.00
1	Ordre public	166'500.00	61'500.00
2	Formation	2'104'820.00	10'500.00
3	Culture, sports et loisirs	2'531'850.00	3'779'100.00
4	Santé	831'975.00	2'500.00
5	Prévoyance sociale	569'630.00	0.00
6	Trafic et télécommunication	527'335.00	5'600.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	1'046'450.00	891'450.00
8	Economie	29'480.00	0.00
9	Finances et impôts	597'730.00	4'261'040.00
	Excédent	55'370.00	

M. Claude-Alain Guerry rappelle également les amortissements administratifs 2025 qui se montent à CHF 232'225.00.

Les charges liées pour l'année 2025 sont également en augmentation pour un total de CHF 151'535.00. Les principales augmentations sont les suivantes :

Comptes n°		En augmentation
1	Sécurité publique, défense	> 7'585.00
2	Enseignement et formation	> 72'735.00
4	Santé	> 37'180.00
5	Prévoyance sociale	> 33'825.00
TOTAL		151'535.00

On observe également une diminution de la péréquation financière au niveau des besoins et des ressources de CHF 37'605.00.

Les principales ressources supplémentaires sont les suivants :

	En augmentation
Impôts communaux sur le revenu et la fortune	> 236'740.0
Impôts communaux spéciaux	> 85'100.00
Prélèvement sur réserve de réévaluation du patrimoine financier	> 172'685.00
TOTAL	494'185.00

b. Rapport de la commission financière

La parole est donnée à M. Rodrigo, président de la commission financier :

« La Commission Financière a pris connaissance du budget de fonctionnement et des investissements 2025. Afin de s'assurer d'une compréhension correcte des éléments budgétisés, elle a rencontré le boursier communal pour une première discussion concernant le budget. Une seconde rencontre a eu lieu avec le Vice-Syndic en charge des Finances, le Conseiller communal en charge des Constructions et de l'Aménagement du Territoire, le boursier communal et la collaboratrice administrative pour la présentation des projets d'investissement. La Commission financière tient à souligner l'excellente collaboration avec les membres du Conseil communal et le boursier communal. Aussi, la Commission financière les remercie grandement pour leurs contributions.

En fonction de ces éléments et par rapport au budget présenté, la Commission financière tient à souligner les éléments suivants du Budget de fonctionnement 2025 :

1. Une augmentation conséquente (+CHF 12'000.-) concernant les frais afférents à l'informatique et à la bureautique :

- Téléphones : +2'400 CHF pour l'installation Wifi dans la nouvelle administration
- Primes d'assurances de choses : + CHF 4'100.- pour une assurance supplémentaire (Cyberassurance)
- Entretien de machines et autres appareils : + CHF 5'500.- pour le photocopieur

La Commission Financière s'interroge sur la mise en concurrence de prestataires de services afin d'obtenir un prix juste au regard de la prestation délivrée.

2. Concernant les charges liées, une augmentation non négligeable est notée (+ CHF 134'645.-):

- Part cercle scolaire intercommunal primaire AISDPG : + CHF 47'205.- incluant un accompagnement dans les bus scolaires TPF d'un montant estimé à 28'000 CHF.
- Part communes instit. spéci. pers. handicap. ou inadapt. : + CHF 16'435
- Santé : + CHF 37'180.-
- Prévoyance sociale : + CHF 33'825.-

La Commission Financière s'interroge sur la capacité des finances communales à absorber ces augmentations si elles persistent dans les années à venir. Il serait intéressant de comparer si ces augmentations sont en adéquation avec les simulations effectuées lors de la planification financière présentée par BDO. Pour rappel, ces charges liées ne sont couvertes que partiellement par les revenus des impôts. En cas de déséquilibre, la Commission financière recommande de réviser les hypothèses de la planification financière afin d'éviter des dysfonctionnements dans les années à venir.

3. Une augmentation Entretien - installations portuaires - Zone verte de CHF 22'000.- dont une partie doit constituer une réserve pour le déplacement de la cantine.

La Commission financière se demande si cette réserve ne devrait pas s'inscrire dans le cadre du projet de réaménagement de la zone touristique présenté lors de la précédente assemblée communale.

4. *Une augmentation de l'entretien des routes et de l'éclairage de CHF 25'000 due à la planification de l'éclairage LED pour un quartier.*

La Commission financière se questionne s'il ne serait pas judicieux de comptabiliser ceci comme un investissement plutôt qu'une dépense de fonctionnement. La Commission financière indique à nouveau s'il est possible pour les prochains budgets de considérer ce type de dépense comme investissement.

5. *Concernant Eau, énergie, combustible, élimination déchets, il est noté un montant global représentant un tiers des montants saisis pour les comptes 2023. Considérant l'augmentation potentielles des coûts de l'énergie, la Commission Financière s'interroge si le montant budgétisé sera suffisant pour couvrir les dépenses. Une exception cependant pour le bâtiment locatif de Portalban où une augmentation de CHF 13'600.- est notée. Cependant, il faut prendre en compte dans cette augmentation les travaux de remplacement programmés sur le brûleur de la chaudière à mazout.*

La Commission Financière considère cependant la globalité du budget 2025 proposée par le conseil communal acceptable par apport à la situation financière actuelle de la Commune.

La Commission Financière émet un préavis favorable »

Questions :

M. Alexandre Dubey s'intéresse à la mise en place du nouveau site internet du camping « La Nacelle ».

M. Sébastien Ney informe l'assemblée que le site sera fonctionnel en 2025. Il est en contact avec l'office du tourisme pour obtenir une meilleure visibilité de notre camping. Ce nouveau site permettra une meilleure gestion des fonctionnalités du camping. Ce sera un outil de travail performant.

M. Gérald Cantin revient sur le rapport de la commission financière en ce qui concerne les montants qui devraient faire l'objet d'investissements. Il souligne qu'il s'agit d'une bonne chose de faire de la façon présentée par le Conseil communal.

M. Philippe Cotting explique qu'avec MCH2 la façon de faire a changé. Les montants dépassant CHF 25'000.00 doivent être traités comme des investissements.

M. Claude-Alain Guerry ajoute qu'il s'agit d'un amortissement comptable. Nos dettes sont par contre amorties à raison de CHF 700'000.00 par année.

M. Alexandre Dubey constate une augmentation de CHF 19'500.00 dans les comptes du traitement des eaux usées par rapport aux autres années, et ce, en particulier au niveau du compte « analyses ».

M. Jean-Daniel Keusen explique que cette augmentation est due à la mise en place d'un outil appelé « autocontrôle ». Ceci est une obligation légale, car notre commune est considérée comme distributeur d'eau. Cette dépense est unique et ne concerne que le budget 2025.

M. Henri Guerry félicite la CoFin et le Conseil communal pour le travail accompli dans l'élaboration de ce budget. Il estime qu'une attention particulière aux dépenses communales doit être une priorité à l'avenir.

c. Approbation

Budget de fonctionnement 2025 : excédent de charges de CHF 55'370.00

VOTE :	Oui :	52	Non :	0	Abstention	0
---------------	--------------	-----------	--------------	----------	-------------------	----------

Le budget de fonctionnement est approuvé à l'unanimité.

2.2. Budget d'investissements 2025

Adaptation des plans - projet administration communale et salle, y.c. octroi du permis de construire et crédit y relatif

a. Présentation

Avant de donner la parole à M. Alexandre Elie, le Syndic, M. Philippe Cotting rappelle les problèmes rencontrés concernant la zone de l'administration communale. En effet, pour remettre la parcelle en question en Zone d'Intérêts Générale (ZIG), un permis de construire doit être délivré par l'Etat pour faire cette modification. M. Philippe Cotting passe la parole à M. Alexandre Elie, Conseiller communal en charge de l'aménagement du territoire.

M. Alexandre Elie présente le budget d'investissement de CHF 250'000.00 :

- CHF 200'000.00 sont nécessaires pour l'adaptation des plans du projet « Administration et salle communale » (modification des plans) jusqu'à l'obtention du permis de construire.
- CHF 50'000.00 concernent l'acquisition d'équipements de bureau (mobilier, etc.). En effet, notre administration a déménagé cet été dans l'ancienne ferme à la Route de Portalban 2).

Le mobilier, les luminaires et l'équipement de sécurité (alarme) seront réutilisés dans la future nouvelle administration communale.

Le plan de financement prévoit un amortissement du montant de CHF 200'000.00 selon MCH2 sur 33 ans à partir de l'année 2026, à savoir un montant annuel cumulé avec les intérêts de CHF 10'060.00 (amortissement CHF 6'060.60 / intérêts 2 % CHF 4'000.00). Cet investissement sera financé par emprunt.

La partie équipement de CHF 50'000.00 sera amortie à raison de 25 % à partir de l'année 2026 à savoir un montant annuel de CHF 12'500.00. Cet investissement sera financé par les liquidités.

b. Rapport de la commission financière

La parole est donnée à M. Grégory Rodrigo, président de la commission financière :

« En fonction des informations transmises relatives aux investissements présentés, la Commission Financière relève ce qui suit :

La Commission Financière estime que l'adaptation des plans pour la nouvelle « Administration communale et salle » est judicieuse afin d'avancer sur ce projet pour lequel la Commune a déjà investi une somme non négligeable et de réunir toutes les pièces nécessaires à l'obtention du permis de construire. Cependant, à la vue du précédent investissement de CHF 600'000.-, et de la somme aujourd'hui présentée de CHF 200'000.-, la Commission financière souligne que la Commune aura déjà investi CHF 800'000.- pour un projet dont la finalité n'est pas encore totalement connue, d'autant que rien ne prédit l'absence de modifications jusqu'au projet définitif.

La Commission Financière émet un préavis favorable quant à cet investissement et à son financement.

Questions :

M. Henri Guerry se pose la question de savoir si une nouvelle salle communale est vraiment nécessaire. Il relève que plusieurs locaux sont disponibles dans notre commune, notamment la salle sous la ferme, l'abri PC ou d'autres encore.

M. Philippe Cotting rappelle que le projet doit être voté pour pouvoir changer la zone de ladite parcelle. Le bâtiment existant ne peut plus être rénové pour répondre aux exigences écologiques et n'est pas adapté au PMR. Dès que le permis de construire sera délivré, l'ancienne administration communale sera démolie. Il est évident que le futur projet devra faire objet d'une décision de notre assemblée.

Mme Mireille Godel se demande si la crèche a bien été supprimée dans le projet en cours d'étude. Il lui est répondu par l'affirmative. En effet, plusieurs projets ont vu le jour dans la région et un autre est prévu sur le site d'Agrico. L'idée est de pouvoir créer dans ce futur bâtiment un lieu convivial qui pourra être mis à disposition de la population pour des activités diverses.

Mme Mireille Godel est intéressée par le nombre de places de parc qui seront à disposition dans ce projet. Seront-elles ajustées à la hausse ? M. Philippe Cotting explique que des normes en lien avec le nombre de places de parc sont exigées par les services de l'état selon la capacité de la future salle.

M. Donatello Serio souhaite savoir si ce parking sera payant. M. Cotting l'informe que l'idée serait plutôt de partir sur une zone bleue limitée dans le temps quant à la durée de stationnement.

M. Alexandre Huguet se demande quand ce projet sera vraiment réalisé. Il craint les décisions qui seront prises par l'Etat sur le PAL et que ce dernier nous oblige à reprendre une nouvelle fois ce dossier dans son ensemble.

M. Luca Godel s'interroge sur la durée de la construction d'une nouvelle salle communale. Il lui est répondu que les travaux pourraient être réalisés en 2 ans.

M. Gérald Cantin rappelle qu'un montant de CHF 650'000.00 a déjà été voté pour ce projet. Il souhaiterait connaître jusqu'à quel stade cet investissement a été utilisé. Cette somme a été utilisée comme prévu jusqu'à la procédure de mise à l'enquête préalable.

M. Alexandre Dubey demande si un abri PC fait également partie du projet de la nouvelle administration. Il lui est répondu par l'affirmative.

M. Alexandre Dubey soulève l'idée d'implanter l'administration communale dans le restaurant Le Vieux Four. Il est signalé que Le Vieux Four devrait rester pour un certain temps un établissement public.

c. Approbation

VOTE :	Oui :	45	Non :	3	Abstention	4
---------------	--------------	-----------	--------------	----------	-------------------	----------

Le projet d'adaptation des plans – projet administration communale, y.c. octroi du permis de construire ainsi que l'acquisition d'équipements pour l'administration communale pour un montant de CHF 250'000.00 est approuvé, ainsi que son financement détaillé lors de sa présentation par la majorité des membres présents de l'assemblée.

Rénovation du restaurant le Vieux Four, 1^{ère} étape et crédit y relatif

a. Présentation

M. Patrick Hotz, Conseiller communal en charge des bâtiments communaux, rappelle les objectifs de ce projet. Il évoque notamment l'amélioration de l'efficacité énergétique, la modernisation de certains aménagements intérieurs et le renforcement de l'attractivité de la location du restaurant.

Pour assurer la pérennité du bâtiment Le Vieux Four, les travaux suivants sont indispensables :

- Remplacement des fenêtres au 1^{er} étage (appartement)
- Rénovation des sols
- Rafranchissement de la peinture
- Installation d'une chambre froide
- Remplacement du lave-vaisselle

Le montant d'investissement s'élève à CHF 150'000.00. Il sera financé par les liquidités communales.

b. Rapport de la commission financière

La parole est donnée à M. Grégory Rodrigo, président de la commission financier :

« La Commission Financière juge approprié l'investissement lié à la rénovation du bâtiment abritant le restaurant le Vieux Four afin de pérenniser cette part du patrimoine communal et de capitaliser sur son attractivité locative à long-terme. Globalement, les investissements présentés à la Commission financière sont en adéquation avec la capacité à investir de la Commune. »

La Commission Financière émet un préavis favorable quant à cet investissement et au financement présenté.

Questions :

M. Gilbert Delley demande si le montant avancé, à savoir CHF 150'000.00 sera suffisant ou si une rallonge sera proposée ultérieurement ? M. Hotz répond qu'il s'agit en priorité de travaux urgents devant permettre de pouvoir louer rapidement ce lieu.

M. Henri Guerry aimerait savoir si l'isolation périphérique est incluse dans les travaux. M. Hotz informe que l'isolation périphérique n'est pour l'instant pas prévue. Cependant, le changement des fenêtres est inclus dans l'investissement demandé. Une éventuelle isolation de la toiture serait envisageable lors d'une deuxième étape.

M. Alain Bersier s'inquiète de savoir si les travaux seront réalisés durant la période durant laquelle le restaurant ne sera pas encore occupé par un nouveau tenancier. M. Patrick Hotz confirme que les travaux seront entrepris pendant cette période. Il rappelle également qu'il s'agit de travaux à minima pour remettre le restaurant aux normes et aux exigences en la matière.

Mme Edmée Mattsson demande si un repreneur du restaurant a déjà été trouvé. M. Patrick Hotz signale que des contacts ont déjà eu lieu avec des personnes intéressées. Il est très important de trouver un tenancier durant le temps de la rénovation.

M. Alexandre Dubey se demande si le loyer sera augmenté après cette 1^{ère} étape de travaux de rénovation.

Comme il s'agit d'un rafraichissement, seuls les frais relatifs à cet investissement (intérêts et autres) seront ajoutés au loyer actuel.

Mme Fabienne Thierrin souhaite connaître le loyer actuel du restaurant Le Vieux Four. Il est mentionné que le loyer mensuel se situe à CHF 2'500.00 et que le montant mensuel des charges est de CHF 600.00.

M. Henri Guerry souligne que c'est un mal nécessaire de garder ce bistrot du village. Il est convaincu du projet présenté et ne peut que le soutenir.

M. Alexandre Huguet demande si le loyer actuel comprend la mise à disposition de l'appartement situé à l'étage.

M. Patrick Hotz signale que l'appartement fait partie du restaurant et il est compris dans le loyer demandé. Cet appartement ne possède par ailleurs pas de cuisine.

Mme Joséphine Cuany a pris note que seules les fenêtres de l'étage seraient changées ? Elle estime qu'il faudrait également prévoir de changer la porte d'entrée.

M. Patrick Hotz lui signale que les fenêtres du restaurant ont déjà été changées sauf celles du petit magasin au rez-de-chaussée. Il prend d'autre part note de la proposition concernant la porte d'entrée.

c. Approbation

VOTE :	Oui :	51	Non :	1	Abstention	0
---------------	--------------	-----------	--------------	----------	-------------------	----------

L'investissement concernant la rénovation du restaurant le Vieux Four, 1^{ère} étape pour un montant de CHF 150'000.00, financé par le ménage communal est approuvé par une grande majorité des membres présents de l'assemblée.

3. Nomination d'un membre à la commission des naturalisations

Madame Anne-Paule Rossel-Serio, Conseillère communale, informe l'assemblée communale de la démission de M. Philippe Boegli de la commission des naturalisations. Elle le remercie chaleureusement pour l'excellente collaboration durant les années passées au sein de cette commission.

Pour remplacer M. Philippe Boegli, le Conseil communal propose M. Alexandre Huguet comme nouveau membre de la commission.

Comme aucun autre candidat n'est proposé ou ne se propose, M. Alexandre Huguet est élu par l'assemblée communale en tant que nouveau membre de la commission des naturalisations de notre commune par applaudissements.

4. Composition du Conseil communal pour la période 2026 - 2031

M. Philippe Cotting explique qu'avant chaque fin de législature, l'assemblée communale doit valider le nombre de membres au Conseil communal pour la prochaine législature (cf. art. 10 al. 1 let. d et art. 54 al. 1 let. b LCo-FR). Il signale, que l'exécutif communal propose de continuer avec sept membres pour la prochaine législature 2026 – 2031.

Question :

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote :

Approbation

VOTE :	Oui :	51	Non :	0	Abstention	1
---------------	--------------	-----------	--------------	----------	-------------------	----------

La composition de 7 membres au Conseil communal pour la période 2026 – 2031 est acceptée par la grande majorité des membres présents de l'assemblée communale.

5. Divers

Zone 30 km/h

M. Henri Guerry est intéressé de savoir si des chicanes seront installées sur la route du Port lors de la mise en place de la zone 30 km/h.

M. Philippe Cotting mentionne qu'une zone 30 ne nécessite pas forcément une installation de chicanes. Il explique également que ce n'est pas uniquement la Route du Port qui est concernée par cette mesure. En effet, le Canton exige un concept complet pour pouvoir changer une zone.

M. Luca Godel se demande si cette zone 30 km/h ressemblera à ce que l'on trouve sur la commune de St-Aubin. Les aménagements sont adaptés aux vitesses mesurées sur les différents tronçons.

Mme Jennifer Thierrin est inquiète du nombre de véhicules qui ne respectent pas les vitesses dans notre village. Elle souhaiterait des contrôles de vitesse plus fréquents.

Il lui a été répondu que la commune pourrait demander l'installation ponctuelle d'un radar.

Application communale

M. Alexandre Dubey a remarqué que nos communes voisines sont connectées à une application communale pour publier des manifestations ou autres informations utiles de la collectivité.

M. Philippe Cotting explique qu'il existe actuellement deux applications qui sont utilisées par des communes voisines ; iBroye et CommuneApp. Comme les communes broyardes ne sont à l'heure actuelle pas toutes sur la même application, le Conseil communal est en pleine réflexion sur cet objet.

Chemins de remaniement

M. Johann Jacot estime qu'il y a trop de circulation, camions ou autres sur les chemins AF de notre commune. Il lui est indiqué qu'il est difficile de gérer le trafic sur lesdits chemins. En effet, ils ne peuvent être interdits sans signalisation adaptée.

M. Alain Bersier se questionne sur le fait que des applications comme Google indique certains trajets au travers de chemins AF. Il lui a été répondu, que malheureusement, il est très difficile de pouvoir changer les itinéraires GPS.

M. Donatello Sierro rappelle que les chemins AF ne devraient être utilisés que par les ayants-droits, et non pas par tout un chacun.

Collaboration avec l'AISDPG

M. Alexandre Dubey s'intéresse à la collaboration de notre commune avec la commune de Gletterens quant au projet d'agrandissement de l'école.

M. Philippe Cotting lui répond que le dossier suit son cours et qu'un concours pour la nouvelle école devra être réalisé. D'autre part, la collaboration avec la commission administrative de la commune de Gletterens se passe bien.

Signalisation Route de Chabrey

Mme Joséphine Cuany signale que des arbres sur la Route de Chabrey gênent la visibilité d'un signal routier.

Il sera demandé à notre service de l'édilité de régler cette question, et ce, dans les meilleurs délais.

Déneigement

M. Johann Jacot est étonné que notre commune ait engagé un agriculteur d'une commune voisine pour s'occuper du service hivernal. Cet engagement est surprenant étant donné que la commune de Delley-Portalban possède tout le matériel nécessaire pour assurer le déneigement.

M. Patrick Hotz explique que pour des raisons légales sur le travail, une personne ne peut pas assurer deux semaines « de suite » un service de piquet et qu'une solution devait être trouvée.

M. Gilbert Delley est étonné que l'agriculteur en question puisse s'occuper en plus de notre commune du déneigement de plusieurs autres villages.

Lumière au cimetière

Mme Mireille Godel se demande si des lumières seront installées prochainement aux abords du cimetière.

M. Patrick Hotz confirme que cet objet sera traité prochainement et le nécessaire entrepris. Une solution adaptée a dû être trouvée.

Chauffage à distance

M. Francis Martin se souvient qu'à l'époque, il a été dit, que le chauffage à distance (CAD) reviendrait moins cher que le mazout. Il s'étonne maintenant de l'augmentation des charges des appartements qui se trouvent dans les immeubles locatifs de la commune.

M. Patrick Hotz confirme cette augmentation. Il relève également que ce n'est pas à la collectivité de payer la différence suite à l'augmentation des frais causés par le chauffage à distance. Il signale par la même occasion qu'un bilan énergétique devrait être fait sur les bâtiments concernés.

M. Philippe Cotting ajoute de plus que la commune n'a plus le droit d'installer des chauffages à mazout (énergie fossile).

Chauffage toilettes « zone touristique »

Mme Edmée Mattsson mentionne que les toilettes publiques à l'entrée du camping sont exagérément chauffées.

M. Sébastien Ney signale qu'il sera remédié à ce problème.

Jardin participatif

M. Donatello Serio fait un bref résumé sur ce qui se passe au niveau du jardin participatif de notre commune. Il signale que tout un chacun peut s'intéresser à cette initiative.

Panneaux solaires

M. Henri Guerry ne trouve pas très judicieux que les panneaux solaires ne soient pas autorisés sur certains immeubles protégés. La décision finale incombe aux services compétents (notamment le SBC) du canton.

Changement de chauffage

M. Alexandre Dubey rappelle que l'on ne peut pas ne changer que le brûleur dans le cadre d'un changement de chauffage. M. Cotting précise que bien évidemment c'est toute l'installation qui doit être changée.

Ronces dans le jardin

Mme Fabienne Thierrin est étonnée d'avoir observé le personnel communal dans le jardin de son voisin pour enlever des ronces. Elle estime que la commune devrait plutôt s'occuper de l'escalier de cette propriété qui est en mauvais état et qui met en danger la sécurité des élèves.

M. Alexandre Elie rappelle que cet élément (escalier) concerne un domaine privé. En principe, la voirie intervient uniquement sur le domaine public.

Revitalisation de la plage

M. Claude Ducret souhaiterait connaître le calendrier des travaux de revitalisation de la zone touristique.

M. Alexandre Elie lui signale que les premiers travaux débuteront en janvier / mi-février 2025 avec le déplacement des éléments sportifs. La fin des travaux est prévue pour l'année 2026. Une communication sur ce dossier sera effectuée auprès de notre population en temps voulu.

Assemblée 2025

Avant de clôturer cette assemblée, M. Philippe Cotting signale que la prochaine assemblée communale est agendée au mardi 20 mai 2025.

M. le Syndic souhaite à chacune et à chacun de belles fêtes et présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année. Il invite les membres présents à cette assemblée à partager une petite collation.

L'assemblée se termine à 21 h 00.



Eliane Gomonet
La Secrétaire

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL



Philippe Cotting
Le Syndic